

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 04 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le vendredi 04 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guillaume PELTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Edith BRESSON, M. Sébastien RAVIER, Mme Caroline DE BODINAT, M. Mathieu SPIESSER, Mme Jacqueline SCHREINER, M. Pascal NIATEL, M. Philippe SEDILLEAU, Mme Frédérique LAFONT, M. Wilfried LAURENT, Mme Christel DAVOLI, Mme Virginie SENTUCQ, M. Jean-François GIRARD, Mme Joëlle ANDREOLETTI, M. Guillaume GIOT.

Secrétaire de séance : Mme Caroline DE BODINAT.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Dans le but de faciliter l'administration communale et d'accélérer les procédures, le conseil municipal donne délégation au Maire pour les points suivants :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

2° Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

3° Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

6° Passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.

7° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges.
- 10° Décider d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 11° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- 13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- 14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 15° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal.
- 16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.
- 17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.
- 18° Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (EPFL).
- 19° Signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) et signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (PVR).
- 20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.
- 21° Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial.
- 22° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme.
- 23° Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

## **2 - DELEGATION DE FONCTION AUX ADJOINTS :**

Monsieur le maire propose les délégations de fonction aux adjoints suivantes et rattache chaque commission à une délégation d'adjoints :

- Mme Edith BRESSON, première adjointe est en charge de la santé, de l'environnement, des affaires sociales et scolaires.

Commission Santé et Affaires sociales (Pôle de santé en lien avec la communauté de communes, personnes âgées, ADMR, logement, cimetière).

Commission école et jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

- Monsieur Sébastien RAVIER, deuxième adjoint est en charge des finances, des loisirs et des sports.

Commission des Finances

Commission des Impôts Directs

Commission des loisirs et des sports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

- Madame Caroline DE BODINAT, troisième adjointe est en charge du développement économique et touristique.

Commission développement économique et touristique (maison hôtelière, camping, gîtes, restaurants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

- Monsieur Mathieu SPIESSER, quatrième adjoint est en charge des bâtiments, de la voirie, de la sécurité et du personnel communal.

Commission d'appel d'offres

Commission des bâtiments, voirie et sécurité (chemins communaux, espaces verts, PLU).

Commission communication (bulletin municipal, site Internet, presse).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Les délégations de signatures sont attribuées aux quatre adjoints selon leur délégation. En ce qui concerne les finances, une double signature est érigée par Monsieur Sébastien RAVIER et Monsieur Mathieu SPIESSER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **3 – INDEMNITES DE FONCTION :**

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de maire, comme celles d'adjoints sont gratuites.

Cependant, elles donnent lieu au versement d'une indemnité de fonction, destinée en partie à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens.

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal :

- pour le maire (43% de l'indice brut 1015)
- pour les adjoints (16.5% de l'indice brut 1015 par le nombre d'adjoints).

Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est fixé aux taux suivants :

Maire : 38 % de l'indice 1015 ;

1<sup>er</sup> adjoint : 12.5 % de l'indice 1015

2<sup>ème</sup> adjoint : 12.5 % de l'indice 1015

3<sup>ème</sup> adjoint : 12.5 % de l'indice 1015

4<sup>ème</sup> adjoint : 12.5 % de l'indice 1015

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

#### **4 – ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS :**

##### **SYNDICAT DU BEUVRON CENTRE AMONT :**

Titulaires : Guillaume PELTIER  
Caroline DE BODINAT

Suppléant : Guillaume GIOT

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

##### **SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE) :**

Titulaires : Guillaume PELTIER  
Christel DAVOLI  
Virginie SENTUCQ

Suppléant : Wilfried LAURENT

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

##### **SIDELC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION ELECTRICITE DU LOIR ET CHER) :**

Titulaire : Sébastien RAVIER

Suppléant : Pascal NIATEL

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

##### **CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) :**

Président : Guillaume PELTIER  
Membres élus : Jean-François GIRARD  
Edith BRESSON  
Frédérique LAFONT



### COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Président : Guillaume PELTIER

Commissaires : Sébastien RAVIER – Joëlle ANDREOLETTI – Jean-François GIRARD – Edith BRESSON – Frédérique LAFONT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### COMMISSION BATIMENTS, VOIRIE , SECURITE ET PERSONNEL COMMUNAL

Président : Guillaume PELTIER

Vice-Président : Philippe SEDILLEAU

Assesseurs : Virginie SENTUCQ, Wilfried LAURENT, Mathieu SPIESSER, Pascal NIATEL, Guillaume GIOT, Joëlle ANDREOLETTI.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### COMMISSION SANTE ET AFFAIRES SOCIALES

Président : Guillaume PELTIER

Vice-Présidente : Edith BRESSON

Assesseur : Jacqueline SCHREINER

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Président : Guillaume PELTIER

Vice-Présidente : Frédérique LAFONT

Vice-Présidente : Caroline DE BODINAT

Assesseur : Christel DAVOLI

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET VIE DU VILLAGE

Président : Guillaume PELTIER

Vice-Présidente : Frédérique LAFONT

Assesseur : Pascal NIATEL

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### COMMISSION ECOLE, JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

Président : Guillaume PELTIER

Vice-Présidente : Christel DAVOLI

Vice-Présidente : Virginie SENTUCQ

Assesseurs : Caroline DE BODINAT- Wilfried LAURENT – Jean-François GIRARD  
Guillaume GIOT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### COMMISSION SPORT ET LOISIRS

Président : Guillaume PELTIER      Vice-Président : Wilfried LAURENT  
Assesseurs : Virginie SENTUCQ – Frédérique LAFONT – Sébastien RAVIER –  
Guillaume GIOT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### COMMISSION COMMUNICATION

Président : Guillaume PELTIER      Vice-Président : Mathieu SPIESSER  
Assesseur : Frédérique LAFONT

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Le bulletin municipal annuel sera revu. Une parution tous les deux mois d'un document réduit de huit pages permettrait une information plus régulière pour les Noviodunois.

### **6 – NON SOUMISSION AUX CONVENTIONS D'OCCUPATIONS PRECAIRES AU REGIME DE LA TVA :**

La commune ne souhaite plus soumettre les conventions d'occupations précaires au régime de la TVA.

En effet, ce budget n'est pas assujéti à la TVA.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### **7 – MISE EN PLACE D'UN SENS INTERDIT PLACE DU CHAMP DE FOIRE :**

Le maire précise qu'il s'agit d'une validation de décision antérieure et lit aux membres du conseil municipal le projet d'arrêté de mise en place d'un sens interdit place du champ de foire.

Les usagers venant de la Place du Champ de Foire et se dirigeant vers la rue Henri de Geoffre ne devront pas sortir par la petite ruelle se situant à gauche, le long de la rue Henri de Geoffre.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Il est signalé que le panneau n'est pas installé au bon endroit.

Le maire propose de consulter les riverains et souhaite une réflexion sur ce point. Un blocage amovible pourrait être envisagé.

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :**

Il est rappelé les différents projets et la volonté de dynamiser la vie du village.

Invitation au carnaval qui réunira 120 enfants inscrits.

Repenser les événements officiels 8 mai, 14 juillet et 11 novembre en lien avec les militaires, les pompiers et les écoles afin de rassembler les Noviodunois.

Réhabiliter les événements pour le patriotisme et la mémoire.

Fête de la musique - L'organisation se fera sur la place du village en associant le bar de l'Union, les musiciens de Neung suivi d'un banquet populaire.  
Les bonnes idées et les bonnes volontés sont les bienvenues.

Courant juin, une première réunion publique aura lieu afin d'informer les Noviodunois sur l'avancée des projets.

Concernant les grands projets structurants, comme le Pôle Santé et le Pôle Hôtelier, Monsieur PELTIER rencontre les différents partenaires, tel que le maire de Lamotte Beuvron, le Directeur de la Maison des Pins.

A compter du mois de juillet un kinésithérapeute s'installe à mi-temps à Neung.

En ce qui concerne le Pôle Hôtelier, le vote du projet par la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs est une étape positive. Un avis favorable a été émis par les banques, une ou deux objections de détails à lever. L'engagement est pris par différents organismes. Monsieur Martial Gicquel, ancien Directeur du Domaine de Chales croit au projet et prend des risques. Le délai des travaux est très lourd.  
La mise en œuvre est prévue pour octobre 2015 voire 2016.  
Une volonté de travailler en réseaux sur le tourisme est évoquée.

Concernant le marché, le maire lance un appel à toute proposition.  
Comment faire venir des producteurs locaux (environ huit à dix) le plus rapidement possible afin de redonner une vie au marché de Neung.  
Une animation pourrait être envisagée (manège pour enfants ...) voir auprès des contacts réseaux.

Au sujet des rythmes scolaires, le maire espère un aménagement de la loi et souhaite attendre le discours de politique générale du premier ministre. La priorité sera donnée au soutien scolaire et aux savoirs fondamentaux. Il faudra réfléchir à une autre organisation. Offrir à travers cette réforme un soutien aux enfants de familles modestes qui n'ont pas forcément accès aux études supérieures.

Foire du 31 mai 2014 – Monsieur Niatel a regardé le dossier et demande de recontacter Monsieur Henry pour le solliciter à s'associer à ce projet.

Fête de l'école prévue le 21 juin 2014 après-midi. C'est une bonne opportunité pour la continuité avec la fête de la musique.

Bal de fin d'année du collège prévu le 28 juin 2014.

Moules frites du 19 juillet 2014 peut être faudrait il lui ajouter une touche solognote (fritures...).

Le logement communal situé 14 rue Henri de Geoffre est toujours en cours de rénovation depuis six ans. Le maire évoque que ce dossier sera revu précisément ainsi que le logement du camping 36 rue de Veillas.

La permanence du maire est envisagée tous les samedis matin de 10h00 à 13h00.  
Monsieur le maire précise qu'il est présent en mairie les lundis, jeudis et vendredis.



Le conseil d'administration du collège se tiendra le 10 avril prochain.

Monsieur PELTIER précise qu'il y participera.

Les éducateurs des activités physiques et sportives sont inquiets sur la date de fin des travaux du gymnase. Les travaux sont financièrement plus importants que prévus. Une ligne de trésorerie sera envisagée pour équilibrer les finances. La fin des travaux est prévue en septembre. Les élus ont demandé de déplacer des cloisons suite aux problèmes de vestiaires mal agencés et de perte de place. Une rencontre doit être effectuée avec l'architecte lundi matin.

La commission de sécurité est passée et le rapport est demandé par un conseiller municipal.

Problème d'éclairage public rue des Prés et Place Charles Quenet. Les réverbères sont défectueux.

Tags sur les bâtiments publics. Il faut être réactif sur ce problème ainsi que sur le vandalisme. Pas de tolérance.

Les élections des conseillers communautaires auront lieu le 17 avril 2014.

Monsieur le maire rencontre les maires des autres communes. Suite à un questionnement, monsieur PELTIER dit ne pas avoir encore pris de décision pour sa candidature à la présidence de la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs. Les maires des communes membres souhaitent un véritable esprit d'équipe.

A la demande de Madame Laurence RICHER, une photo du conseil municipal au complet est prise pour diffusion dans le bulletin municipal et sur le site internet.

La prochaine rencontre pour fêter les trente ans du jumelage avec Williton et Wulften aura lieu du 14 au 19 octobre 2014.

La séance est levée à 21h00.